

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2015

Convocation du 12 février 2015

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 12 février 2015, s'est réuni le mardi 10 mars 2015 à 20 heures en Mairie.

Etaient présents :

Absent excusé :

Procuration de : MATYSIAK Annie à CANAULT Christian
ZABOLLONE Thierry à BERMONT Francis
BELEY Frédérique à

Le Compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité
Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer.

1 – COMPTE DE GESTION 2014

Après examen des dossiers présentés, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2014 proposé par Monsieur FREYBURGER Jean-Pierre, Trésorier de Valdoie, se chiffrant par un excédent global de clôture de 524 220,82 €, identique au Compte Administratif 2014 établi par la commune.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après s'être fait présenter toutes les pièces nécessaires par Mr CLAVEQUIN Jean-Pierre, doyen des membres présents, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2014 qui se solde par un excédent global de clôture de 524 220,82 € et qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	530 068,07 €
Recettes de fonctionnement :	1 002 065,01 € dont 314 403,57 € d'excédent 2013 reporté
➤ Excédent de fonctionnement	471 996,94 €
Dépenses d'investissement :	598 609,33 € dont 291 814,57 € de déficit 2013 reporté
Recettes d'investissement	650 833,21 €
➤ Excédent d'investissement	52 223,88 €

Principaux travaux réalisés cette année : Aménagement cimetière, acquisition véhicules (tracteur + Jumper), travaux voirie (Impasse du pâquis, Rue du Commerce, Impasse du Coq, Route de Vourvenans, Grande Rue, cour école), étude pour amélioration entrées village, plafond suspendu école primaire, illumination Noël.

3 – FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION 2015

Après exposé du Maire et afin de déterminer le produit assuré des taxes locales de l'année 2015, l'Assemblée Municipale décide de ne pas augmenter les taux d'imposition fixés comme suit :

➤ Taxe d'habitation	7,44 %
➤ Taxe Foncière (bâti)	7,44 %
➤ Taxe Foncière (non bâti)	50,15 %

Le produit fiscal attendu pour ces trois taxes n'est pas encore connu à ce jour.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 préparé par la Commission des Finances du 25/02/2015.

Fonctionnement

Dépenses : 1 102 564,94 € dont 503 299,94 € seront transférés à la section d'investissement

Recettes : 1 102 564,94 € dont 471 996,94 € d'excédent de fonctionnement 2014 reporté

Investissement

Dépenses : 756 623,82 €

Recettes : 756 623,82 € dont 503 299,94 € de virement de la section de fonctionnement et 52 223,88 € d'excédent d'investissement 2014 reporté

Les principaux travaux d'investissement prévus cette année sont :

- Aménagement et sécurisation Route de Vourvenans
- Etude aménagement école + renouvellement mobilier
- Création d'un multisport Rue du Canal vers les terrains de tennis
- Travaux de voirie Route de Dambenois
- Elaboration PLU
- Travaux cimetière (réalisation des allées)

Décision du CM :

5 – DEVIS ONF PROGRAMME ORDINAIRE 2015

Montant du devis établi le 02/02/2015 par l'ONF pour le programme ordinaire 2015 dans la parcelle 18 : 866,61 € dont

- Investissement 286,00 €
- Fonctionnement 580,61 €

Décision du CM :

6 – RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération Belfortaine est concernée par la recomposition de son conseil communautaire suite à la nouvelle élection municipale et communautaire de la commune de Bavilliers suite à l'annulation définitive dans cette commune du second tour des élections municipales et communautaires du 30 mars 2014 par décision du Conseil d'Etat en date du 23 mars 2014.

Suite à la nouvelle répartition des sièges arrêtée par le Préfet, la commune de Trévenans ne dispose plus que d'un siège au sein du conseil communautaire de la CAB soit un siège de moins par rapport à la répartition constatée par l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2013.

Pour rappel, élus précédemment désignés : Pierre Barlogis et Nathalie Rosselot

Décision du CM :

7 – NEGOCIATION CONTRAT ASSURANCE PERSONNEL CENTRE DE GESTION

Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour mandater le Centre de Gestion afin qu'il relance un nouveau marché permettant de négocier une nouvelle couverture pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette démarche collective permet d'obtenir des propositions tarifaires plus intéressantes qu'individuellement et simplifie l'accès des collectivités à une prestation de qualité.

Coût de la cotisation 2014 : 8 457 €

Décision du CM :

8 – ACTUALISATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Suite aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, le plan communal de sauvegarde doit être actualisé comportant notamment les coordonnées des nouveaux membres de l'assemblée délibérante.

Les modifications sont proposées par Anne-Lise BORNE.

Décision du CM :

9 – CONVENTION VNF

Suite à l'aménagement paysager du parking situé à proximité de l'école primaire réalisé dans le cadre de l'aménagement du cœur de village, Voies Navigables de France (VNF) propriétaire du terrain concerné par ces travaux, propose à la commune l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial, pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 moyennant une redevance annuelle d'un montant de 155,40 € indexée chaque année au 1^{er} janvier.

Décision du CM :

10 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Tatiana Gasser, domiciliée dans la commune, fait partie de l'équipe de l'Association Sportive Municipale Belfort « Danse et Ballet sur Glace » et s'est qualifiée pour le championnat du monde à Colombes les 25 et 26 avril 2015

L'ASMB sollicite une aide exceptionnelle pour participer au financement de ce déplacement estimé à 300 € par patineur.

Décision du CM :

11– PLANNING ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Réception des plannings transmis par les élus pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Prochain Conseil Municipal le

Fin de séance à